

Conseil communal du 31.05.2021



Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé

APPROUVÉ

Contre

REFUSÉ

Abstention

ABSTENTION



Points 1, 2 et 3

Compte 2020 des Fabriques d'église de Barvaux S/Ourthe, Durbuy et Izier-Ozo.
Voté Pour.

APPROUVÉ

Question : Si la FE Izier/Ozo est exemplaire dans ses besoins de subventions communales (nul pour 2020), ce n'est pas le cas à Durbuy et Barvaux, parmi les plus gros demandeurs de la commune. Avez-vous mené des approches personnelles vers les Présidents de fabrique et les avez-vous entretenus des économies d'échelle que peuvent produire un Groupement de FE dont nous avons déjà parlé ici ?

Réaction du Collège : la Covid n'a pas permis de commencer ces contacts. Promesse de s'y atteler.





Point 2

CPAS. Comptes annuels 2020. Approbation.
Voté POUR

APPROUVÉ

Mes remarques & questions posées concernaient :

Le constat gestion stricte (en personne prudente et responsable) dans une période difficile (Covid) où l'importance de la solidarité sociale

Le constat de Comptes en boni ... alors que, malgré la crise du Covid, le nombre de bénéficiaires (448, au lieu de 484 en 2019) est en chute, le nombre de dossiers serait en hausse, mais le nombre de travailleurs au CPAS en baisse, alors que les moyens étaient là (plus que des réserves d'un montant de plus de 700.000 € existent... pour les coups durs).

Les difficultés de contact avec le CPAS difficile par téléphone.

La chute des Aides Mazout (p. 179)

Le départ de 2,5 personnes (en plein Covid), et leur non remplacement... alors que vos réserves aurait permis d'engager, voire de renforcer l'équipe avec des CDD. Qu'en pensez-vous ?

Les difficultés rencontrées dans la récupérations d'aides sociales indues ou prêtées (ex : garantie locative). J'ai suggéré une technique de rappels par écrit, récurrents et rapides.

Réaction du CPAS :

Constat OK pour centrale téléphonique.

Diminution : Même constat que moi.

Diminution aussi à cause de déménagements de bénéficiaires.

Nombre de minutes passées au téléphone plus élevé.

Chèque Mazout : il y a sur la commune plus de 2 200 personnes bénéficiaires de l'aide majorée. S'il y avait automatisé le droit, le CPAS aurait plus de 2.200 chèques à accorder. Si moins de chèques mazout, c'est peut-être pour moins de demandes... et pour un réflexe de solidarité...(sic).

Moins de bénéficiaires malgré la crise et un important secteur Horeca dans la commune. 400 indépendant bénéficient du droit passerelle. Et 1 000 bénéficient du chômage.

CONSEIL COMMUNAL

DURBUY

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - BILAN 2020

ECOLO DURBUY S'INTERROGE EN PLEINE CRISE COVID SUR :

- LA DIMINUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ALORS QUE LE NOMBRE DE DOSSIERS DE DEMANDES AUGMENTE.**
- LA DIMINUTION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS ALORS QUE LES DOSSIERS À TRAITER AUGMENTENT**

ERIC JURDANT CONSEILLER COMMUNAL ECOLO



Point 3.

**REGIE FONCIERE. Comptes pour l'exercice 2020.
Voté Abstention.**

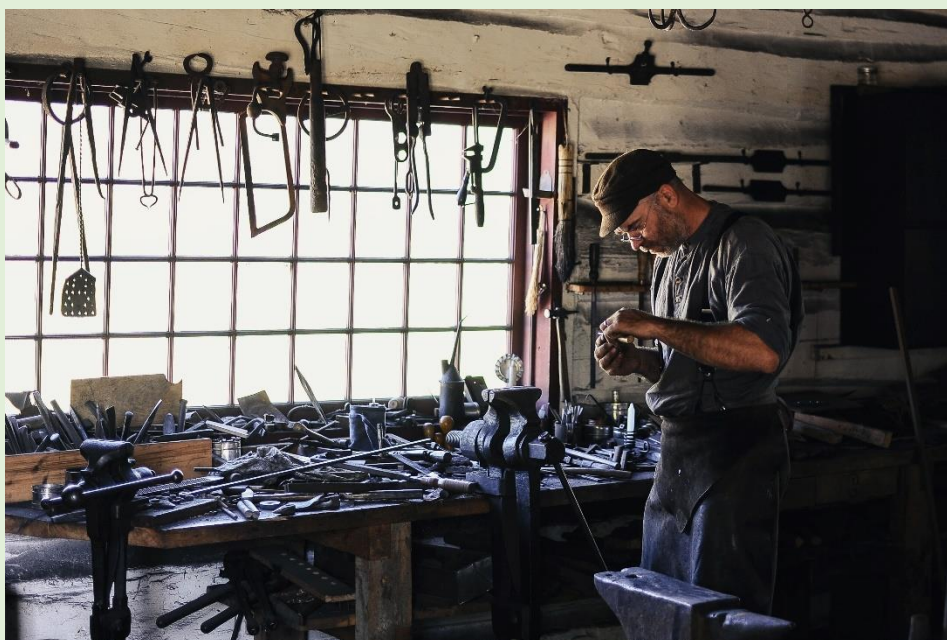
ABSTENTION

Questions :

1. Travaux lotissements, frais bâtiments, cimetières. Budget quasi non utilisé.
2. Traitement personnel (p. 7) en forte hausse (X 3 par rapport au budget). Raison ?
3. Achats de terrains non bâtis (p.11) Budget non utilisé.
4. Recettes ventes de bois (p.14) = TB. Explication ?

Réaction du Collège :

1. 1 & 2 = il s'agissait de prévisions...
2. Pas d'explication. Réponse sera communiquée.
3. Vu le cours du bois. Bénéfice encore plus important attendu pour le ventes en 2021.





Point 4.

Comptes communaux 2020. Voté Abstention.

ABSTENTION

Questions et remarques :

Un boni... de crise ! La gestion de la commune en ce temps de crise est d'une extrême prudence, limitée à la suppression des aides fiscales, en partie compensée. Malgré ces gestes, les recettes ont augmenté, permettant de dégager un boni, comme pour le CPAS, (budgétaire de 625.500 € à l'exercice propre, et 1.569.500 € au total général). Votre entreprise ne connaît pas la crise... elle génère des économies...

Personnel et emprunts = 50% du budget. Une tendance est à relever : la part de plus en plus importante des charges de personnel (40%) et d'emprunt (10%), grevant 50% du budget. Pas de souci, si ces dépenses permettent plus de compétences et de moyens pour les projets sociaux et collectifs liées au mieux-vivre ensemble.

Rénovation urbaine aux abonnés absents. Comme sœur Anne, nous attendons tou.te.s une impulsion en matière de rénovation urbaine du Centre de Barvaux, où les parkings ont eu la priorité sur les durbuysiens qui y vivent au quotidien.... Où en êtes-vous ?

108.000 euros pour un projet POLLEC : Durbuy fait partie des 181 communes wallonnes qui ont bénéficié en 2020 d'une importante subvention POLLEC (dans le cadre du PAEDC - Plan d'Action pour l'Energie et le climat). Nous sommes à mi-2021 : où en êtes-vous dans votre plan d'action ?

Protection de la biodiversité : page 98, les chiffres prévus pour le PCDN n'ont pas été engagés... et semblent à l'abandon. Quelle est votre vision pour le futur du PCDN ? Le site internet (à l'arrêt) sera-t-il mis jour et à nouveau géré ?

Energie fossile : belle baisse de consommation constatée, mais cette année de référence est biaisée par la lock-down et un été très précocé. Frais d'éclairage de rue par contre en hausse malgré le remplacement progressif par des lampes LED.

Emprunts : Là nouveau, attention à l'évolution, surtout sans certitude pour des subventions futures importantes, compte tenu des ambitions affichées par votre majorité (nouvelle aile de l'hôtel de ville, rénovation de l'ancienne piscine, rénovation urbaine, parkings géant à Durbuy vieille ville, etc.)

Réaction du Collège :

- *Rénovation urbaine : Renfort au service urbanisme décidé vu les ambitions de la commune. Lenteur Rénovation urbaine : changements de fonctionnaires au SPW (4X) + refus du dossier par la « CRAT » + le Covid qui a empêché des réunions.*

Quelques modifications ont été faites et le nouveau dossier envoyé il y a quelques semaines. 1^{ère} phase annoncée : démolition de l'ancien cinéma Carrefour, car l'arrière est à améliorer.

- *POLLEC : gestion du dossier bloqué car obligation de travailler avec un expert spécialiste non disponible. Choix pour l'achat de bornes de rechargement pour vélos électriques.*

- *PCDN : le Covid a bloqué les activités de terrain. L'intention est de poursuivre la dynamique du PCDN via l'Atelier Environnement, ainsi que la gestion du Site web y dédié.*

- *EMPRUNTS : exact les intérêts sont bas. Rappel de la « balise » (limite) imposée par la Wallonie = = 1 200 €/hab/6ans.*

6A.

CIESAC

(Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins – Groupe Clavier)

Assemblée générale ordinaire du 21/06/2021.

Voté POUR

APPROUVÉ

Remarque : je participe régulièrement aux réunions, en qualité d'observateur. Les intérêts de Durbuy – Jenneret y sont bien pris en compte : entre 150.000 et 250.000 € (estimation en cours) vont y être investis en 2022 pour le renouvellement des conduites d'eau potable.



**Point 6B - Idelux Développement,
6C. Idelux Eau.
6D. Idelux Environnement.
6E. Idelux Finances
et 6F. Idelux Projets Publics :**

**Assemblées générales ordinaires du 23/06/2021.
Voté Abstention.**

ABSTENTION

Position : je m'abstiens, en attendant la réponse définitive de la tutelle sur le problème SOGEPARLUX.

Un bref rappel: le montage imaginé initialement pour loger les contrats des dirigeants au sein de la SA SOGEPARLUX (société à participation locale significative) a été cassé par le Ministre de tutelle en août 2020. Idelux nous propose une nouvelle mouture de ce montage, et demande aux communes de valider cette nouvelle formule. Idelux se veut rassurant par rapport à la décision de la tutelle. Or la tutelle, même si elle a été contactée, n'a pas encore formellement validé cette formule.

Pour information :

1. L'avis des communes n'est pas pris en compte dans SOGEPARLUX : les décisions ne sont pas concertées préalablement avec les organes des intercommunales et encore moins avec les communes et les provinces associées. Il n'y a pas non plus de débats postérieurs prévus sur les décisions, à moins que ces décisions ne nécessitent une décision au sein d'une AG.

2. La question du système de pensions. SOGEPARLUX adopte le même régime pécuniaire que dans les intercommunales à l'exception de régimes de pension : les cadres ne sont alors pas soumis aux mêmes règles que l'ensemble du personnel des intercommunales, ce qui est contraire à la loi de 1974, à l'article 1523-27 du CDLD et des règles de bonne gouvernance.

Je m'interroge sur la légalité de cette procédure et j'attends l'avis de la tutelle.



Point 10

ORES – AG
Voté POUR

APPROUVÉ

Commentaire : lecture du Rapport d'activités, p.17 :

« La Région wallonne s'est fixé des objectifs ambitieux en termes de développement des énergies renouvelables dans le cadre de sa contribution au plan national Énergie Climat 2030. L'impact de ce développement devient de plus en plus significatif pour la gestion des réseaux.

De quelques milliers seulement à la fin des années 2000, ce sont aujourd'hui plus de 165.000 unités de production décentralisée – photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse... – qui sont raccordées aux réseaux électriques wallons, dont près de 140.000 sur le réseau d'ORES.

Dans leur grande majorité, il s'agit d'installations solaires photovoltaïques et de parcs éoliens.

En 2020, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, ORES a raccordé près de 8 500 nouvelles installations de production décentralisée d'électricité sur ses réseaux. La puissance installée totale représentée par ce type d'unités a ainsi **augmenté de 10%, pour atteindre 1986 MW, soit l'équivalent de la puissance nominale deux réacteurs nucléaires.**

D'ici 2030, conformément aux objectifs wallons, ce chiffre doit passer à plus de 6 000 MW. (= 6 centrales nucléaires)





Point 17.

Règlement sur les hébergements touristiques. Modification. Point reporté.

Questions :

1. Notion de proximité immédiate du gestionnaire.

Étonné que les articles 201/1D, §2, 2° et 237, 2° du CWT – Code Wallon du Tourisme ne soient pas respectés, concernant la notion de « proximité immédiate ». A Durbuy, la notion de « proximité immédiate de la personne responsable de la gestion journalière reprise dans le règlement est temporelle (soit habiter à 15 minutes). Il ressort clairement d'un échange avec le Commissariat Général au Tourisme que la notion de proximité pour la personne en charge de la gestion est d'ordre géographique (résider à proximité immédiate), et non de distance pour intervenir en voiture. But : être la première personne dérangée. Le document officiel a été adressé le 16 MARS 2021, au Directeur général et au Bourgmestre, sans accusé de réception.

2. Inquiétudes dans les villages.

Et cette notion devrait limiter le nombre des gîtes (pour les gestionnaires qui n'habitent pas à proximité... immédiate, pas d'autorisation possible hors des locaux habités pour des gîtes de 15 lits et plus). Je comprends dès lors des inquiétudes du Comité d'habitants de Wéris, relayés par l'AL, Le Soir, RTL... Wéris, plus beau village de Wallonie... avec de moins en moins d'habitants ? Même chose à Villers-Sainte-Gertrude, où un projet de nouveau gîte de 40 lits est en suspens au Domaine touristique. Trop de gîtes tuent l'esprit de nos villages. Trop de tourisme va tuer l'esprit des gîtes. Il est temps que les deux niveaux de pouvoirs agissent, le communal et le régional. Je suis par ailleurs étonné de l'absence de réaction de la Ministre en charge du Tourisme : la notion de tourisme durable figure pourtant bien dans l'accord de Gouvernement. Pas rassuré par la position du Ministre en charge de l'Urbanisme et Aménagement du Territoire, d'après les interviews lus dans la presse...

Ma question : 1. Changer la notion de proximité immédiate, et faire respecter la présence de gestionnaires selon ce critère. À défaut, refuser le projet.

Réaction du Collège : *report du projet de modification pour vérification.*



20A.

**Règlement concernant la protection animale contre les risques liés à l'usage nocturne des tondeuses à gazon automatisées.
Voté POUR**

APPROUVÉ

A Durbuy : faune qui rit, la flore qui pleure !

PROPOSITION : en accord sur cette proposition positive pour la faune nocturne, malgré quelques détails d'amélioration, j'ai **proposé** d'étendre le règlement à la gestion du **fauchage tardif**, tel que défini par le site y consacré par la Wallonie.

Suggestion : d'ajouter l'interdiction du fauchage tardif avant le 1^{er} août.
Les consignes de la Wallonie sont les suivantes : « **faire un fauchage de sécurité (1 m au bord des routes dans les endroits de faible visibilité et près des carrefour)** »

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/le-fauchage-tardif.html?IDC=3659>

Commentaire hors conseil : Durbuy a signé une convention « Fauchage tardif » avec la Wallonie depuis 1995, mais ne la respecte pas !

"Le fauchage est le moyen le plus utilisé pour l'entretien des bords de routes. Initialement, il était pratiqué très régulièrement pour répondre favorablement aux aspects de sécurité routière et aux critères de propreté en vigueur, imposant la plupart du temps une herbe maintenue courte. Cette gestion intensive des bords de routes ne permet pas le développement d'une vie sauvage riche en espèces.

Les espèces à croissance rapide et à multiplication végétative sont abondantes dans ce cas."

Fauchage limité = 1 km² de surface préservée pour la biodiversité.

Calcul. La commune est propriétaire de 650 Kms de voiries, soit 650.000 m multipliée par 2 m de large pour les 2 côtés de la route = 1.300.000 m²). Enlevons 300.000 m² pour les **carrefours et endroits « jugés » dangereux**, et nous gardons **1.000.000 m² (= 1 km²) de biodiversité préservée !**

Réaction du Collège :

rejet impulsif par l'échevin : « encore une histoire « Ecolo ».

Bizarre : pour rappel, Freddy Paquet, CDH, ignore sans doute que la pratique du fauchage tardif a été lancée par le Ministre Guy Lutgen (CDH), en... 1995 !

Raisons invoquées par l'Echevin pour ne pas respecter cette convention : la propreté et la sécurité (alors qu'il suffit de rouler... un peu moins vite).

CONSEIL COMMUNAL

DURBUY

ECOLO DURBUY ATTIRE L'ATTENTION DE LA MAJORITÉ COMMUNALE SUR LE NON RESPECT DE LA CONVENTION FAUCHAGE TARDIF DES BORDS DE ROUTE

ERIC JURDANT CONSEILLER COMMUNAL ECOLO



Point 23.

REGIE FONCIERE. Règlement cimetières.
Voté POUR

APPROUVÉ

Remarques :

1. Art. 21 : Mot manquant (sépultures en caveau et housse)
2. Art. 32 : Registre de cimetières : sera-t-il informatisé ?
3. Art. 33 : Plan général des cimetières : pour obtenir une information sur une localisation, seul un contact avec le Service Cimetières est prévu. Je suggère un accès aux plans via internet et via un n° de téléphone accessible affiché dans les cimetières, avec une permanence renforcée pendant les semaines avant et après la Toussaint.
4. Art. 73 : Manque la référence à l'article du Règlement communal (pour les sépultures qui deviennent propriété communale)
5. SIHL : Seule une définition est donnée, mais aucune mise en œuvre dans le règlement. Pourquoi ?

Réaction du Collège : *remarques acceptées.*





Point 25.

Plan Habitat Permanent.
Rapport d'activités et état des lieux 2020, programme de travail 2021.
Voté POUR

APPROUVÉ

Questions & réflexions:

- 739 « Habitants Permanents » (dans des infrastructures touristiques) à Durbuy. Quelle évolution ?
- Courrier strict maladroit adressé aux Habitants Permanents du Parc Résidentiel des Macrales : quel impact attendu du courrier envoyé ?
- Manque de logement à prix accessible = cause première du problème.

Réaction du Collège : *stabilité du nombre d'habitants permanents. Le courrier vise les « marchands de sommeil » (location et relocation de caravanes à des prix élevés)... ce qui n'est pas le cas des Macrales. Courrier envoyé par équité avec le Parc du Val de l'Ourthe, le plus problématique, avec Inze Prés.*





Point 27.

**Personnel communal.
Adaptation du cadre.
Modification statut pécuniaire et Administratif.
Voté Abstention.**

ABSTENTION

Question : je propose de suivre l'avis du Codir (**Co**mité de **Di**rection de l'Administration communale): refonte et report.

- Pas clair : aucun conseiller ne dispose de l'organigramme de l'administration communale pour comparer avec le niveau d'exécution du cadre.
- Changer le cadre avant l'arrivée du nouveau Directeur général n'est pas très fair-play.

Réaction du Collège : *pas de réaction au sujet de l'organigramme, et ce changement est considéré comme une aide pour le nouveau Directeur général.*

Éric Jurdant
Conseiller communal ECOLO